

Si le Rituel romain recommande de ne donner à personne du sel béni, c'est parce que la superstition l'employait dans divers sortilèges.

En quelques contrées, et spécialement en Belgique, les parents présentent le sel qui doit servir au baptême; parfois ils voudraient remporter, comme souvenir, ce qui en reste. Pour se conformer au Rituel, le prêtre ne prend que quelques grains du sel présenté et ne bénit que cette minime portion.

Le sel baptismal est renfermé dans un petit vase en argent, en étain ou en bois, avec couvercle, et contenu lui-même dans un plus grand vase, de façon à ce que le sel reste à l'abri de l'humidité. Quelquefois ce petit vase est annexé à celui qui contient les saintes huiles. On rencontre, mais rarement, de ces *salaria* dans les églises et les musées. Notons, entre autres, une salière émaillée du musée du Louvre (n° 369) qui représente des scènes de la vie de Moïse, et celle en grisaille (n° 371), datée de 1545, où on lit ces mots en lettres d'or : *Conf... in Domino*.

L'imposition du sel n'a jamais été en usage en Orient; il n'en est fait mention ni dans les Pères grecs, ni dans les eucologes manuscrits ou imprimés. Si, dans quelques contrées de l'Asie, les Chrétiens, comme les Mahométans, mettent un peu de sel dans la bouche du nouveau-né, c'est uniquement pour l'exciter à cracher. Peut-être était-ce dans le même but que les anciens Moscovites mettaient du sel dans la bouche de l'enfant aussitôt après son immersion.

Dans toutes les ramifications protestantes, il n'y a que les Frères Moraves qui aient conservé le sel comme symbole de sagesse dans l'administration du baptême, sans se soucier de l'anathème de Calvin qui proclame ce rite *une invention du diable* (1).

## ARTICLE VIII

## Exorcismes

L'exorcisme (*ἐξορκισμός*, forcer par serment, adjurer) est une sommation adressée au démon, par paroles et par gestes, de sortir soit d'un lieu

(1) *Instit. chr.*, l. IV, c. xv.

quelconque, soit des êtres animés ou inanimés dont il a pris possession. L'exorcisme *simple*, appelé aussi *extraordinaire*, est celui qu'on emploie pour délivrer les possédés; l'exorcisme *sacramental* ou *ordinaire* est une des préparations du baptême. Nous n'avons point à nous occuper du premier, si fréquemment employé par Jésus-Christ, qui communiqua cette puissance à l'Eglise, mais seulement du second. Et encore devons-nous faire remarquer que l'insufflation, les signes de croix, l'imposition des mains, la bénédiction de l'eau et du sel, les onctions, sont diverses formes d'exorcismes, et que nous n'avons à nous occuper, en ce moment, que de l'exorcisme proprement dit, c'est-à-dire des prières qui suivent l'imposition de la main et qui précèdent l'introduction dans l'église.

Le prêtre s'adressant à Satan, lui dit : « Esprit immonde, je t'exorcise au nom du Père ✠, et du Fils ✠, et du Saint-Esprit ✠, afin que tu sortes et que tu t'éloignes de ce serviteur de Dieu, N... En effet, maudit damné, Celui-là même te le commande qui marcha sur les flots de la mer et qui tendit la main à Pierre qui s'enfonçait dans l'eau. Donc, ange maudit, reconnais ta sentence et rends gloire au Dieu vivant et vrai; rends gloire à Jésus-Christ, son Fils, et à l'Esprit-Saint, et éloigne-toi de ce serviteur de Dieu N..., parce que Dieu a daigné l'appeler pour lui-même et que Notre-Seigneur Jésus-Christ le convie à sa sainte grâce, à sa bénédiction et à la fontaine du baptême. »

Ici, le prêtre signe avec le pouce l'enfant sur le front et dit : « Et ce signe de la sainte croix ✠ que nous donnons à son front, toi, maudit diable, n'ose jamais le violer. Par le même Christ Notre-Seigneur. Amen. »

Les exorcismes du Rituel grec sont beaucoup plus longs et plus énergiques. Nous nous bornerons à reproduire le second : « Dieu, le saint, le terrible, le glorieux, l'incompréhensible dans toutes ses œuvres et dans sa force, l'investigable, qui a réservé pour toi, ô Diable, le châtimement éternel de l'enfer, se sert de nous, ses misérables serviteurs, pour t'ordonner à toi et à tous tes suppôts de t'éloigner de cette créature, nouvellement scellée au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre vrai Dieu. Je t'adjure donc, esprit tout mauvais, impur, infect, pervers et vagabond, au nom de la puissance de Jésus-Christ qui a toute puissance dans le ciel et sur la terre, qui a dit au démon sourd et muet : « Sors de cet homme et ne rentre plus en lui; » éloigne-toi; reconnais la vanité de ta

« puissance qui n'est pas même celle des pourceaux. Souviens-toi que  
 « c'est dans leur corps que, sur ta demande, il t'a ordonné d'entrer.  
 « Crains Dieu dont la parole affermit la terre sur les eaux. Il a cons-  
 « truit les cieux, mesuré les montagnes et pesé les vallées, donné à  
 « la mer pour barrières le sable du rivage et formé dans les eaux  
 « tourmentées une route sûre. Il allume les montagnes et elles sont  
 « en fumée. Il est entouré de feu comme d'un vêtement. Il étend les  
 « cieux comme la peau d'une tente et il couvre son firmament avec les  
 « eaux. Il a donné à la terre toute sa sûreté; elle ne sera point  
 « ébranlée dans les siècles des siècles. Il appelle l'eau de la mer et elle  
 « verse ses ondées sur la face de la terre. Sors et éloigne-toi de celui  
 « qui se hâte vers la sainte lumière. Je t'adjure au nom de la passion  
 « salutaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de son corps vénérable et  
 « de son sang, et par son terrible avènement. Car il viendra sur les  
 « nuées, il viendra et ne tardera pas, jugeant la terre entière et toi  
 « aussi; et il punira tes phalanges coopératrices dans la géhenne du  
 « feu, où le ver ne sommeille point et où le feu ne s'éteint point. Car  
 « le règne appartient au Christ notre Dieu, avec le Père et le Saint-  
 « Esprit, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.  
 « Amen. »

On peut comparer l'énergie des exorcismes du Rituel grec avec celle qui respire dans les objurgations suivantes, empruntées à l'ancien Missel gallican : « C'est toi que j'attaque, ô très immonde esprit  
 « damné; toi qui es l'auteur de la malice, la matière des crimes, la  
 « source et l'origine du péché; toi qui ne te repais que de larcins, de  
 « sacrilèges, d'incestes et de meurtres. C'est au nom de Notre-Sei-  
 « gneur Jésus-Christ, que j'invoque, c'est par sa majesté, sa puis-  
 « sance, sa passion, sa résurrection, son avènement et le jugement  
 « qui le doit suivre, que je t'ordonne de te déceler toi-même, en  
 « quelque partie des membres de cette créature que tu sois caché;  
 « de céder aux coups spirituels que je te porte et qui te pressent si  
 « vivement, comme aux tourments invisibles qu'ils te font souffrir;  
 « de fuir loin de ce vase, dont tu prétends t'être emparé; et après  
 « qu'une fois nous l'aurons purifié de l'habitation que tu y as faite,  
 « de l'abandonner et la rendre enfin au Seigneur. Qu'il te suffise  
 « d'avoir régné dans les premiers âges du monde, sur presque tous  
 « les cœurs. Déjà de jour en jour se détruit ton odieuse domination :  
 « puissent, jusqu'à la fin des siècles, puissent tes traits empoisonnés  
 « s'éteindre et demeurer sans force. Depuis longtemps ces pertes

« que tu éprouves, t'avaient été comme annoncées sous des figures  
 « bien sensibles. Ne t'es-tu pas vu ravagé dans les plaies qui déso-  
 « lèrent l'Égypte, submergé dans les eaux qui engloutirent Pharaon,  
 « accablé sous l'anathème qui détruisit Jéricho, vaincu dans les sept  
 « peuples chananéens ? C'est toi que subjuguâ Samson dans les Phi-  
 « listins, que tua David dans Goliath, que perdit Mardochee dans  
 « Aman, que Daniel fit rejeter dans Bel; puni dans le dragon, poi-  
 « gnardé dans Holopherne par Judith, le Seigneur t'a enfin soumis  
 « aux empires du monde ! c'est Paul qui t'aveugla dans le magicien,  
 « qui te brûla dans la vipère qui le piquait : Pierre te rompit les  
 « jambes dans Simon, et aujourd'hui tout ce qu'il y a de saints per-  
 « sonnages te mettent en fuite, te tourmentent, te brisent et te  
 « replongent dans ces feux éternels, dans ces ténèbres infernales,  
 « auxquelles tu es si justement condamné : comment, après tant de  
 « défaites, oserais-tu disputer encore à Jésus-Christ Notre-Seigneur  
 « la conquête de l'homme, lui qui ne s'est fait second Adam que  
 « pour délivrer le premier : fuis donc, quelque part que tu sois; fuis,  
 « malheureux esprit, et ne rentre plus dans des corps que l'on dévoue  
 « si solennellement à Dieu; que toute demeure t'y soit pour jamais  
 « interdite. C'est au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit que  
 « je te l'ordonne; c'est par la gloire de la Passion de Notre-Seigneur  
 « dont le sang est le prix de leur salut, dont l'avènement est l'objet de  
 « leur attente, et le jugement, celui de leur foi. Par Notre-Sei-  
 « gneur... »

Pour ceux qui n'admettent pas une sorte de possession congénitale par le démon, ces objurgations peuvent paraître bien extraordinaires. C'est un principe de foi, malheureusement trop peu compris de nos jours, que depuis le péché d'Adam, l'esprit des ténèbres exerce une puissante et funeste influence, non seulement sur les créatures vivantes, mais aussi sur les objets inanimés de la création matérielle. « Le monde est tout entier sous la puissance du malin esprit », comme l'a proclamé saint Jean (1). Le triomphe qu'il remporta sur le premier homme a laissé un si impérissable souvenir dans l'humanité, que partout et toujours les croyances religieuses ont fait une large place au mauvais principe, qu'on l'ait appelé Typhon, Python, Ahri-man, Cacus ou Satan. Cette doctrine a été professée non seulement par les philosophes, comme Celse, Porphyre, Jamblique, Plotin, etc., non

(1) *I Epist.*, v, 19.

seulement par les Juifs, qui faisaient remonter à Salomon leurs formules d'exorcismes, mais par toutes les mythologies antiques ou modernes, en Orient comme en Occident, dans les Indes comme en Amérique. Partout on a tâché par des prières, par des objurgations, par des sacrifices, de détruire ou d'atténuer l'influence de l'esprit du mal; tel était le *xabapâs* des Grecs où l'eau lustrale, l'air agité, l'encens, les aromates et certaines formules liturgiques avaient pour but d'exorciser le mauvais principe et de le chasser des habitations.

Si personne ne conteste l'antiquité de l'exorcisme en général, on est en désaccord sur celle de l'exorcisme baptismal. Walafrid Strabon (1), sans lui assigner une date précise, place cette cérémonie avec celles qui sont postérieures aux temps apostoliques. Sicard, évêque de Crémone (2), et Durand de Mende (3) rangent cette institution parmi celles qui auraient été fondées par saint Ambroise, saint Damase et saint Léon le Grand. Beaucoup d'auteurs protestants (4) se sont emparés de cette opinion erronée, et profitant du silence gardé par saint Justin et Tertullien, ont conclu que les exorcismes ne remontent qu'au III<sup>e</sup> ou au IV<sup>e</sup> siècle, et sont dus à l'influence des Néoplatoniciens. Les uns (5) ont pensé qu'on exorcisa d'abord les enfants des païens, que l'on considérait comme étant possédés du démon, et que cet usage s'étendit ensuite à tous les enfants indistinctement. D'autres (6) ont prétendu qu'on exorcisa d'abord seulement les énergumènes, très nombreux dans les premiers siècles, et que plus tard ce rite fut appliqué indifféremment à tous les Catéchumènes.

Quant à nous, nous croyons que l'exorcisme baptismal est une application spéciale de l'exorcisme des démoniaques. Puisqu'il est fondé sur la croyance de la domination des mauvais anges sur toute la création, il doit remonter à une haute antiquité. Saint Augustin nous dit (7) que cette pratique a toujours été en usage dans l'Église, et saint Cyrille (8) ajoute qu'elle a son origine dans l'Écriture sainte. Les

(1) *De Reb. eccl.*, c. xxvii.

(2) *Mitrale*, l. VI, c. xiv.

(3) *Ration.*, l. VI, c. lxxviii, n. 28.

(4) A. Hosker, *De orig. exorc. in bapt.*; Daillé, *De cultu lat. relig.*, l. I, c. xiii, p. 62; Mosheim, *Hist. eccl.*, III<sup>e</sup> siècle, 2<sup>e</sup> part. ch. iv, § 4; Pertschen, *Versuch einer Kirchen Historie*, ix.

(5) Matthies, *Bapt. expos.*, p. 202.

(6) Hildebrand, *Rituel. bapt. veter.*, p. 43; Fr. Schmidt, *Essai sur la doctrine du baptême*, p. 47.

(7) *Serm. X de verb. apost.*

(8) *Cat.*, l.

formules que nous connaissons ne remontent peut-être qu'au IV<sup>e</sup> siècle, mais le rite était pratiqué dès le III<sup>e</sup>. Le signe de croix, ou plutôt le signe du Christ, était employé au second siècle, ainsi que les renonciations à Satan : or l'idée de la possession par le Diable est contenue dans ces deux rites.

Ni saint Denys l'Aréopagite, ni saint Justin ne font mention des exsufflations et des exorcismes. Les Constitutions de l'Église d'Égypte, qui paraissent remonter au second siècle (1), disent que « l'évêque exorcise les Catéchumènes pour les délivrer des mauvais esprits. » Laissons de côté quelques textes douteux de Tertullien; mais comment ne point rapporter au baptême ces paroles de saint Cyprien (2) : « Le diable est comme flagellé, brûlé et tourmenté par la voix des exorcistes et par la puissance divine; et quand on descend dans l'eau salutaire et sanctifiante du baptême, le diable y est suffoqué, ainsi qu'il arrive aux scorpions qui sont si vigoureux sur la terre, mais qui, jetés à l'eau, perdent toute la force de leur venin. » Un concile de Carthage, tenu sous saint Cyprien, en 256, dit que les hérétiques et les schismatiques qui veulent entrer dans le sein de l'Église catholique doivent d'abord être exorcisés et baptisés. « Les démons adjurés au baptême par le Dieu vivant sont contraints de quitter la place et de laisser les corps qu'ils possédaient, » dit Minutius Félix (3). « Ceux qui s'approchent du sacrement de la régénération, » dit saint Jean Chrysostome (4), n'entrent point dans la fontaine de vie avant que l'esprit immonde soit chassé de leur âme par les exorcismes et les exsufflations des clercs. » Tous les Pères des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles tiennent le même langage (5), et Gennade constate la pratique de ce rite dans tout l'univers chrétien (6).

Les anciens écrivains ecclésiastiques nous fournissent quelques curieux renseignements sur les modes de ce rite, qui ont dû varier selon les temps et les pays. Tantôt on faisait venir les Catéchumènes un à un, et, à la lueur des flambeaux, ils étaient exposés à la vue de

(1) Ap. Bunsen, xlvi.

(2) *Epist. LXXVI.*

(3) *In octavo.*

(4) *Hon. de Adam et Eva.*

(5) Ambros., l. I, de *Sacram.*, c. v, n. 18; Optat., *De schism.*, l. IV, n. 6; Greg. Naz., *Orat. XL*; Leo Magn., *Epist. ad episc. Siell.*, c. vi; Siric., *Epist. ad Himer.*; August., de *Nupt.*, l. I, n. 22; *De pecc. orig.*, c. xi, n. 45; *De peccat. et mer.*, l. I, c. xxxiv, n. 62.

(6) Gennad., *De dogm. Eccl.*; *Celest.*, *Epist. I*, c. xii.

toute l'Église (1); tantôt on exorcisait ensemble d'abord tous les garçons, puis toutes les filles, et il y avait, selon le sexe, des oraisons différentes (2). Pendant les exorcismes, accompagnés d'insufflations, le Catéchumène se tenait debout, tourné vers l'Occident; pour mieux montrer qu'il voulait se dépouiller du vieil homme, il était nu-pieds et dépouillé d'une partie de ses habits (3); pour que son esprit ne se dissipât point, sa tête était recouverte d'un voile (4). On a prétendu qu'il tenait en main un cierge allumé (5), mais c'est là une fausse induction tirée de quelques textes mal compris (6).

Le ministre de l'exorcisme est depuis longtemps le ministre même du baptême. Mais, dans l'antiquité, lorsque l'évêque baptisait à certains jours fixes un grand nombre de Catéchumènes, il les faisait exorciser par des prêtres, des diacres et des exorcistes (7).

Tous les Orientaux pratiquent le rite de l'exorcisme, à l'exception des Arméniens et des Nestoriens qui l'ont abandonné (8). Depuis que ces derniers ont tombés dans le pélagianisme, ils ne croient plus que les nouveau-nés soient sous l'empire du démon.

Luther conserva les exorcismes dans son Formulaire, non pas comme une opération efficace qui chasse le démon, mais comme un symbole qui rappelle sa puissance et qui exprime la libération du péché originel par les mérites de Jésus-Christ. Zwingle, Bucer, Calvin, Hunnius, etc., combattirent énergiquement l'emploi de ce rite. Chrétien I<sup>er</sup>, électeur de Saxe, l'abolit dans ses États par une ordonnance (1591), ce qui donna lieu à de vives controverses et même à des émeutes populaires. Le 16 septembre 1664, l'électeur de Brandebourg publia un édit proclamant la liberté d'employer ou d'omettre les exorcismes dans l'administration du baptême. On trouva que l'électeur empiétait un peu trop sur le domaine théologique; son ordonnance mécontenta tout à la fois ceux qui considéraient les exorcismes comme une partie intégrante du sacrement, et ceux qui les rejetaient comme une invention absurde.

(1) *Ex locis secretis singuli produceremini in conspectu totius Ecclesie.* (August., *Serm. ad catech.*, c. 1, n. 1.)

(2) Baluze, *Miscell.*, t. II, p. 527.

(3) Concil. II Const. act. 1; Chrysost., *Homil. ad illum.*, n. 2; August., lib. II *De fide ad catech.*, c. 1; Cyril., *Procatech.*, n. 9.

(4) Bed., *Quæst. sup. Genes.*

(5) Visconti, *Observ.*, l. II, p. 32; Basnage, *Crit. in Baron.*, p. 488.

(6) Cyr., *Ad Donat.*; Aug., *Enarr. in ps. LXX.*

(7) Hildeph., *De cognit. bapt.*, c. xxx; Gennad., *De eccl. dogm.; Sacram.* de S. Gélase.

(8) Georg. Arbel., *Quæst. xx; Assemani, Cod. lit.*, t. I, p. 172.

Une ardente controverse s'engagea de nouveau sur cette question (1). Bientôt après, ce rite fut abandonné dans le Brandebourg et une partie de l'Allemagne, mais conservé en Saxe, dans le Wurtemberg, en Suède, où régnait une plus stricte observance des doctrines de Luther. De nos jours, ce rite tend de plus en plus à disparaître des régions protestantes.

## ARTICLE IX

## Bénédiction

La catéchèse latine se termine par une bénédiction que le prêtre prononce en imposant la main sur la tête de l'enfant : « Prions, c'est ton éternelle et très juste piété que j'invoque, Seigneur, Père tout-puissant, Dieu éternel, auteur de la lumière et de la vérité, sur ton serviteur N... que voici, afin que tu daignes l'illuminer de la lumière de ton intelligence; purifie-le et sanctifie-le; donne-lui une science vraie, afin que devenu digne de la grâce de ton baptême, il garde l'espérance ferme, le conseil droit, la doctrine sainte. Par le Christ Notre-Seigneur. Amen. »

Dans le Rituel grec, les bénédictions sont mêlées aux exorcismes : « O Être, Seigneur dominateur, tu as fait l'homme à ton image et à ta ressemblance et tu lui as donné la faculté d'une vie éternelle. Puis, témoin de sa faute, par une admirable économie, tu as sauvé le monde par l'incarnation du Christ; tu délivreras ta créature que voici de l'esclavage de l'ennemi, et tu la recevras dans ton royaume céleste. Ouvre-lui les yeux de la conscience et fais luire en elle l'éclat de ton Évangile. Joins à sa vie un ange de lumière qui l'écartera de toute embûche de l'ennemi, de la rencontre du Malin, du démon de midi et des apparitions mauvaises. »

Cette demande d'un ange gardien se trouve exprimée dans le Rituel lyonnais : « Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac et Dieu de Jacob

(1) Hentzschelius, *Exorc. corem. enucleata*; Wegscheider, *Instit. theol.*, p. 310.

« qui, sur le mont Sinai, avez apparu à Moïse votre serviteur, et qui  
 « avez tiré de la terre d'Égypte les enfants d'Israël en leur donnant,  
 « dans votre bonté, un Ange qui les garda jour et nuit; nous vous en  
 « supplions, Seigneur, daignez envoyer à ce catéchumène un ange  
 « saint qui puisse également le protéger et le conduire à la grâce du  
 « baptême; par Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

## CHAPITRE II

► Rites, cérémonies et coutumes qui accompagnent ou accompagnaient jadis l'administration du baptême

### ARTICLE I

#### Introduction dans l'église

Le prêtre impose l'extrémité de son étole sur l'enfant, en disant :  
 « N..., entre dans le temple de Dieu pour que tu aies part avec le  
 Christ à la vie éternelle. Amen. »

Dans quelques anciens Rituels de France, on trouve cette variante :  
 « N..., entre dans la sainte église de Dieu, afin d'y recevoir de Notre-  
 Seigneur Jésus-Christ la bénédiction céleste et d'y partager son héritage  
 avec Lui et ses saints. » Dans l'ancien Cérémonial milanais de Béroldo,  
 on lit cette formule : « Entrez, mes enfants, dans la maison de Dieu.  
 Écoutez votre Père qui vous enseigne le chemin de la science. »

On introduit solennellement l'enfant dans l'église, pour marquer  
 que c'est le baptême qui lui donne accès dans l'Église de Jésus-Christ;  
 que désormais le temple saint sera sa maison et le Ciel sa patrie, parce  
 qu'il va devenir enfant de Dieu, et que dans l'Église seule se commu-  
 nique cette filiation spirituelle et l'opération du salut.

Les écrivains du moyen âge font observer que l'étole étant la  
 marque de l'autorité du prêtre, c'est en l'imposant sur la tête du Caté-  
 chumène que le pasteur ou son délégué introduit un nouvel agneau  
 dans sa bergerie; que l'étole, marquée de la croix, indique aussi le  
 joug de la loi chrétienne auquel sera soumis le nouveau baptisé.